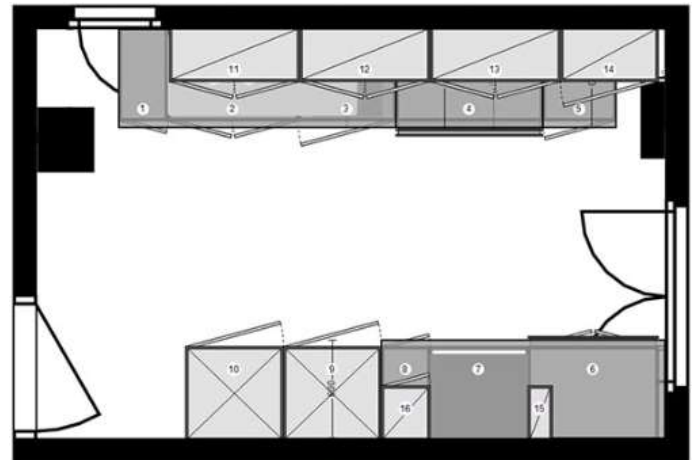


Source: CMMTQ, FICHE PL-7, FICHE PL-8, FÉVRIER 2010

## Séparateur de graisses / Bac à graisses

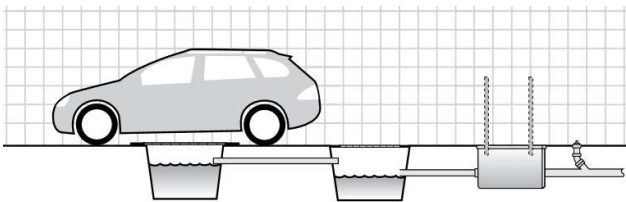
- A. L'édition 2005 du Chapitre III exige à l'article 2.4.4.3. 1) que **TOUTES les cuisines de type commercial, les restaurants, les établissements de soins ou de détention** (hôpitaux, prisons, etc.) doivent être munis d'un séparateur de graisse à chacun des appareils pouvant recevoir de la graisse, de l'huile et/ou des matières grasses.
- B. Afin de faciliter la compréhension de cet article, veuillez noter qu'un endroit où l'on doit PAYER (directement ou indirectement) pour consommer des aliments est considéré comme une cuisine de type « commercial ». Les cafétérias d'école, les cuisines de CPE, les épiceries préparant des mets sur place, les casse-croûte d'arénas, etc. en font donc partie.
- C. Les **établissements servant des préparations froides**, tels les restaurants de sous-marins, sandwichs, etc., qui ne rejettent que très peu ou pas de graisses, sont donc tenus eux aussi de se conformer à l'exigence d'installer un séparateur de graisse. Cet appareil est **obligatoire** même dans ce type d'établissements.



- D. Les séparateurs de graisse sont fabriqués en différentes tailles en fonction des capacités de rétention et des capacités d'écoulement.

Source: CMMTQ, FICHE PL-13, FICHE PL-14, FICHE PL-15, SEPTEMBRE 2010

## Séparateur d'huiles



La Régie précise qu'un séparateur d'huile est exigé dans un atelier d'entretien mécanique, un garage ou tout endroit où un moteur à explosion est réparé, lubrifié, entretenu ou lavé. Il en est de même pour les systèmes de freins, de transmission ou d'essence d'un véhicule.

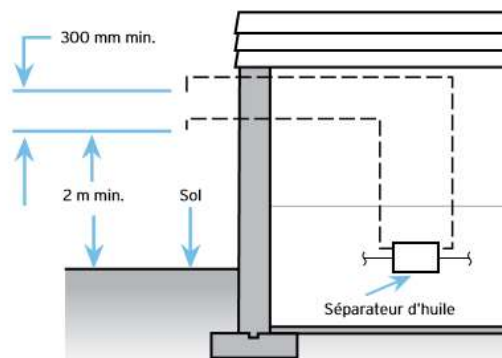
De plus, les établissements où l'on applique des procédés industriels qui consomment de l'huile, tels la coupe d'acier, la lubrification de véhicule, la trempe de métaux, l'entretien de wagons de chemin de fer et l'application de produits antirouille pour véhicule doivent aussi être pourvus de séparateurs d'huile adéquatement conçus et dimensionnés pour leur usage.

Par contre, notez qu'un lave-auto ou un garage de stationnement n'ont pas à être équipés d'un séparateur d'huile. Il en est de même pour une cuvette d'ascenseur hydraulique où il peut y avoir des traces d'huile et où les programmes d'entretien exigent de récupérer la grande partie de perte d'huile.

Veuillez noter que la ventilation d'un séparateur d'huile doit être conforme à l'article 2.5.5.2 du Chapitre III.

ARTICLE: 2.5.5.2 1)

Les 2 tuyaux de ventilation d'un séparateur d'huile doivent se prolonger à l'extérieur de façon indépendante.



Les 2 tuyaux de ventilation d'un séparateur d'huile doivent être raccordés à ses extrémités.

Diamètre d'au moins 3 po pour le tuyau de ventilation situé à l'extérieur

ARTICLE: 2.5.5.2 5)

Diamètre d'au moins 3 po pour les tuyaux de ventilation situés à l'extérieur

